

Nantes, le 16 juin 2021

Transports scolaires

Ouverture des inscriptions en ligne pour les transports scolaires 2021-2022 du réseau Aléop

Depuis lundi 7 juin, les familles peuvent procéder à l'inscription en ligne de leur enfant pour obtenir leur abonnement annuel 2021-2022 au transport scolaire du réseau Aléop. Les nouveaux abonnés recevront leur carte pendant l'été, les élèves déjà inscrits conservent leur carte qui sera rechargée une fois la démarche de réinscription terminée. Chaque jour, les transports scolaires régionaux Aléop transportent 150 000 jeunes Ligériens, élèves de la maternelle à la terminale ou apprentis.

Dates des inscriptions au transport scolaire pour l'année 2021-22 : du 7 juin au 18 juillet 2021.

Au-delà de cette date, une majoration de 20 € sera appliquée.

Public concerné : tous les élèves domiciliés dans un des 5 départements des Pays de la Loire et fréquentant un établissement, public ou privé sous contrat d'Etat, de la maternelle à la terminale, ainsi que les apprentis ligériens niveau 5 (CAP) et niveau 4 (Bac pro, brevets professionnels et mentions complémentaires). Les élèves déjà transportés en 2020-21 doivent renouveler leur abonnement pour 2020-21.

Attention : la Région n'organise pas le transport des élèves domiciliés et scolarisés au sein d'une même communauté d'agglomération.

Tarifs annuels : 110 € par enfant, que le trajet soit effectué en car ou en train, sous réserve du respect des dispositions du règlement des transports scolaires, et notamment la sectorisation des établissements. Une gratuité s'applique dès le 3ème enfant par famille transporté sur le réseau Aléop.

Demi-tarif à 55 € pour les enfants scolarisés en regroupement pédagogique intercommunal (RPI).

NB : en Loire Atlantique, des formules combinées avec les réseaux urbains de Nantes et Saint Nazaire existent également pour les abonnements annuels en car de lignes régulières. Les tarifs sont de 274 € pour les moins de 18 ans et de 317€ pour les plus de 18 ans.

Modalités d'inscription en ligne : le formulaire d'abonnement est à renseigner sur le portail d'inscription : <https://aleop.paysdelaloire.fr/inscription-aux-transports-scolaires>

Attention : les élèves déjà inscrits cette année doivent conserver leur carte.

Les familles qui n'ont pas d'accès Internet sont invitées à contacter par téléphone l'antenne du service transport régional de voyageurs. En Loire-Atlantique, suivant le mode de transport utilisé :

- **Pour les cars de lignes régulières commerciales et le TER** : 02 28 20 65 44
- **Pour les cars scolaires (cars jaunes, un aller-retour par jour) : service transport scolaire de votre intercommunalité :**
 - Communauté de communes du Pays d'Ancenis : 02 40 96 43 25
 - Communauté de communes de la région de Blain : 02 40 79 16 51
 - Communauté de communes Sèvre et Loire : 02 51 71 92 14
 - Communauté d'agglomération Clisson Sèvre Maine agglo 02 40 54 54 66
 - Communauté de communes Erdre et Gesvres 02 28 02 22 33
 - Communauté de communes Estuaire et Sillon 02 40 56 80 69
 - Communauté de communes du pays de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois 02 40 88 25 27
 - Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz 02 28 25 03 60
 - Communauté de communes Sud Retz Atlantique 02 40 21 90 52
 - Communauté de communes de Grandlieu 02 51 70 94 36
 - Communauté de communes de Châteaubriant Derval 02 28 04 06 33
 - Communauté de communes de Nozay 02 40 79 51 51

CONTACT PRESSE : Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97